

Informations pratiques

Comment faire appel au Service social ?

Les secrétariats des services ainsi que les équipes médico-soignantes des divers établissements hospitaliers des HUG vous orientent vers le Service social du département médical dans lequel votre prise en charge est réalisée.

Pour toute question ou prise de rendez-vous, vous pouvez contacter le Service social par email à :

✉ service-social@hug.ch

Le Service social est présent durant la semaine aux heures de bureau.

Cette offre est facultative et comprise dans votre suivi hospitalier.

Contact

Service social des HUG

✉ service-social@hug.ch

➤ www.hug.ch/pluriprofessionnels-sante/assistants-sociaux

Le Service social des HUG • Mars 2026

LE SERVICE SOCIAL DES HUG

Des réponses à vos questions



Présentation

Le Service social des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) évalue votre situation en cas de difficultés sociales ou financières.

Les assistantes et assistants sociaux vous écoutent et vous informent tout au long de votre parcours de soins. Ils et elles interviennent en étroite collaboration avec les équipes médico-soignantes afin d'identifier les solutions les plus adaptées à votre situation. Ils et elles vous proposent un accompagnement personnalisé selon vos besoins, tout en favorisant votre autonomie.

Les interventions du Service social des HUG reposent sur une double expertise :

- ▶ La compréhension des impacts sociaux liés à une maladie ou à une hospitalisation
- ▶ La connaissance du réseau médico-social genevois et de ses modalités d'accès

Pour qui?

Ces prestations s'adressent aux patientes et patients rencontrant des difficultés financières, administratives ou sociales. Le Service social intervient auprès des personnes suivies aux HUG, avec ou sans statut légal, lors d'une hospitalisation ou d'une prise en charge ambulatoire.

Quelles sont les prestations proposées?

Évaluation du contexte global

Si vous avez besoin d'un soutien, les assistantes et assistants sociaux vous accompagnent lors d'évaluations individuelles. Ils et elles vous aident à accéder aux soins et au réseau social du canton, tout en faisant valoir vos droits ou en assurant leur protection.

La collaboration avec vous et vos proches est indispensable pour protéger vos intérêts.

Identification de solutions

- ▶ Soutien et écoute pour vous et vos proches durant le suivi social
- ▶ Accompagnement administratif et financier
- ▶ Mise en relation et activation du réseau social
- ▶ Évaluation et orientation pour accéder à vos droits et prestations sociales
- ▶ Élaboration de projets individualisés d'accompagnement visant le maintien ou l'amélioration de la qualité de vie
- ▶ Collaboration interdisciplinaire pour définir le projet de sortie ou anticiper l'arrêt du suivi ambulatoire